

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2012

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° I-796

présenté par

M. Eckert

à l'amendement n° 791 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 7**

I. – À l'alinéa 20, substituer au mot :

« modifié »,

le mot :

« rédigé ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 21, 23, 25 et 28.

III. – En conséquence, au début de l'alinéa 22, insérer la référence :

« *Art. 80 quaterdecies.* »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.